DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAU-GONTIER

PAYS DE CRAON

53400 CRAON

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10

DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

26 Avril 2023
DP-n°2023-04/08-17

Christophe LANGOUËT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n° 2021-09/151 du conseil communautaire en date du 20 septembre 2021, relative aux délégations consenties au Président, et notamment :

Le **17°** relatif aux **SUBVENTIONS**

Solliciter les subventions auprès des organismes susceptibles d'attribuer des aides financières (Europe, État, Région, Conseil Départemental, partenaires financiers...) dans le domaine de chacune des compétences exercées par la Communauté de communes

Considérant :

- Que 3 communes du territoire sont labélisées Petites Villes de Demain.
- Que le chef de projet PVD a été recruté par la Communauté de communes du Pays de Craon,

OBJET :
AMÉNAGEMENT du TERRITOIRE
Etat
Chef de projet PVD
Demande de subvention

DÉCIDE

Article 1 :

- **de valider** le plan de financement annexé de l'opération intitulée « Chef de projet PVD-2023»
- **de solliciter** auprès de l'Etat et de ses structures satellites une subvention au titre de l'aide Animation du programme pour l'année 2023

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Article 3 :

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La Sous-préfecture de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- La Trésorerie de Château-Gontier-sur-Mayenne.

Fait à Craon, le 26 Avril 2023
Le Président,

COMMUNAUTÉ de COMMUNES * Pays de Craon * B.P.71 - 53400 CRAON du PAYS de CRAON

Christophe LANGOUËT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20230426-DP2023-04-08-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2023
Affichage : 03/05/2023
Pour l'autorité compétente par délégation